



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☒ 03.22.95.16.81
@ : secretariat@somme.fff.fr

Saison 2019/2020

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U14 (JOUEURS NES EN 2006)
« 2^e Tour »
« Espoirs du Football »

LIEU : FRIVILLE ESCARBOTIN
DATE : Mercredi 27 Novembre 2019
HORAIRE : 13H30

43 (dont 4 GB) JOUEURS CONVOQUES

LA CENTULOISE (12)	<i>HOUIN Simon (MIL) – JOROND Lucas *(MIL) – MASSE François* (DEF) – MILLEVOYE Antoine* (MIL) – PONCIN Théophile* (MIL) – TOURNELLE Rafaël* (ATT) – WARNIER Noa (MIL) – DA COSTA Marcel* (DEF) – FIRMIN Enzo (DEF) – <u>GALIANI Louis (GB)</u> – <u>GUIO Théo (GB)</u> – CAILLET Alvin (MIL).</i>
SC ABBEVILLE (14)	<i>BILOT AUDOIN Romain* (LD) – CAILLET BOTA Jessy (MIL AXE) – DEBURE Dylan (MIL AXE/G) – DELCENSERIE Clovis* (MIL AXE) – GREMETZ Mathis* (ATTG) – KAVAK Ilnan (MIL AXE) – <u>LEROUX Kylian* (GB)</u> – LEROY Thomas (MILG) – MEJRI GIBBS Noé (MIL AXE) – RENOIRE Maxence (DC) – SEGUR Antoine* (DC) – TORDEUX Tristan* (MIL AXE) – VALLIERE Léo* (MIL DEF) – WADOUX Paul (LD).</i>
MIANNAY JS (2)	<i>FARCY Mathis (MIL) – BRETELLE Thibault (ATT).</i>
FC ST VALERY (3)	<i>TELLIER Victor (LD) – TUAL FERMAUT Jules (MIL) – VALENTIN Sacha (DC).</i>
AS GAMACHES (8)	<i>BECQUET Raphaël* (MILD) – DECAYEUX Kelyan (ATTD) – DECAYEUX Noam (ATTD) – LANGLOIS Noah (MILG) MENIVAL Dylan (MIL) – MOREAU Even (ATTD) – RISH Robin* (ATT) – SUEUR Théo (ATTD)</i>
CS CRECY (2)	<i>BUTAEYE Léandre (MIL) – FRABOULET Ryan (DEF)</i>
AS VISMES (1)	<i>OUTREBON Jules (MIL)</i>
ASIC BOUTTENCOURT (1)	<i><u>CORNET Lilian* (GB)</u></i>
ENCADREMENT	<i>BOISSIER Emmanuel – DELABIE Dominique – VESTEGHEM Mathieu – BETTEFORT Gaëtan (La Centuloise) – LEVE Hubert (La Centuloise) – MARTIN Hadrien (Blangy/Bouttencourt) – LEDOUX Fabien (Gamaches).</i>
ABSENTS EXCUSES (Blessé) ABSENTS EXCUSES (UNSS)	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	